

COMMUNIQUE N° 003/ODEM9/11-2023

Il revient, de façon insistante, à l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias (ODEM), des comportements et attitudes peu recommandables, de personnes étrangères à la corporation des journalistes du Bénin, mais qui utilisent injustement le titre sur les lieux de reportage, et de manifestations diverses. C'est ainsi qu'elles se font passer pour des journalistes de différents organes suivant les lieux et les jours, et escroquent les organisateurs. Le cas le plus récurrent, pour lequel l'ODEM est même intervenu le 07 Novembre 2023, reste celui du Sieur **Abdel Anziz BADAROU**. Convoyé au siège de l'ODEM, après une plainte d'atteinte à l'honorabilité du métier de journalisme, suite à une vive altercation au Palais des Congrès de Cotonou avec 09 autres personnes dont quelques journalistes détenteurs de la carte nationale de presse, l'intéressé a reconnu qu'il n'est pas journaliste et qu'il admet faire une **usurpation de titre** pour décrocher des marchés de communication. Aussi, a-t-il exhibé une carte de presse fabriquée de ses mains au nom d'un organe fictif, le **Point**, nullement connu des listes officielles de la HAAC. Sensibilisé, l'intéressé n'a pas cessé ses pratiques. Pas plus tard que le vendredi 23 novembre dernier, la même scène s'est reproduite au Palais des Congrès à l'occasion d'une manifestation publique.

Ces comportements jettent de l'opprobre sur l'ensemble de la corporation et ne sauraient être tolérés plus longtemps. C'est pourquoi, l'ODEM passe par cette voie pour condamner publiquement les agissements de Monsieur **Abdel Anziz BADAROU**, ainsi que de ces nombreuses autres personnes inscrites dans la même logique et dont les agissements ternissent l'image de la presse béninoise.

Nous tenons à rappeler que l'usurpation de titre est condamnée, non seulement par le code de déontologie et d'éthique de la presse mais aussi et surtout, par les lois de la République. En conséquence, les organisateurs de manifestations sont invités à prendre toutes les dispositions idoines pour sécuriser leurs activités et dénoncer aux instances de régulation et d'auto-régulation les usurpateurs de titre. En tout état de cause, l'ODEM mettra en place un dispositif de veille pour traquer tous ces mercenaires de la plume et les extirper de l'espace public. L'Observatoire renouvelle son engagement à jouer pleinement sa partition pour contribuer à l'assainissement de l'environnement médiatique au Bénin.

Par ailleurs, l'ODEM voudrait rappeler aux professionnels des médias, leurs responsabilités et devoirs qui sont, entre autres, de se comporter de façon responsable et digne sur les lieux de reportage. Il y va de la respectabilité de l'ensemble de la corporation.

Fait à Cotonou, le 28 Novembre 2023

Pour l'ODEM, le Président



DocuSigned by:
Ulrich AHOTONDI

Ulrich Vital AHOTONDI

Ampliations : HAAC ; UPMB, CNPA, Police Républicaine, Ministères
Institutions de la République, Etat Major Général des FAB.

✉ **09 BP : 19 St
Michel**

📞 **Tél : (229)**

95 85 41 18
95 19 23 73
97 44 07 43

@ **E-mail :**

odembenin2021
@gmail.com

odemofficiel
@gmail.com

🌐 **Site web :**
odembenin.org